

Ici,

je choisis la formation
post-permis



J'ai entre
6 mois et 1 an
de permis.

Après une formation
de 7 heures,
je pourrai enlever
mon **A** plus tôt
et obtenir
12 points* plus tôt.

Je me renseigne auprès de mon **école de conduite**

* Obtention des 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans en formation traditionnelle ou conduite supervisée et en 1 an et demi au lieu de 2 ans en AAC.

enpc ediser - Réf. B1A002 - Crédit photos : Adobe Stock